

Brevet de secouriste industriel

1 jour 21 heures

Programme de formation

Public visé

La formation est adaptée au tout public, toutes commissions paritaires, fonctions confondues

Taille du groupe de 6 à 12 personnes

Objectifs pédagogiques

Selon l'Arrêté Royal et après une analyse de risque, le principe général est que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour :

- Pouvoir assurer les premiers secours aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise, et si nécessaire transmettre l'alerte aux services spécialisés,
- Pouvoir assurer le transport des victimes soit dans le local de soins, soit à leur domicile, soit vers un établissement de soins, pour autant que la victime puisse être transportée,
- Organiser les contacts nécessaires avec les services spécialisés dans l'assistance médicale urgente et les opérations de sauvetage, et avec les établissements de soins, dans le but que les victimes obtiennent le plus vite possible une assistance médicale appropriée.

L'acquisition des connaissances et aptitudes de base des secouristes visées à l'article 9, alinéa 2 de l'Arrêté Royal du 15/12/2010 vise **trois objectifs**:

- Les principes de base (rôle du secouriste, hygiène de base, analyse correcte de la situation, soins de confort préalables à l'évacuation et sa procédure)
- Le soutien des fonctions vitales (actions en cas d'inconscience, de problème respiratoires et cardiovasculaires)
- Premiers secours en cas d'autres anomalies (exemples : empoisonnement, hémorragies, blessures, brûlures, etc.)

Cette formation est agréée par le SPF Emploi, travail et concertation sociale. Elle répond à l'arrêté royal du 15 décembre 2010 relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise.

Cette formation es éligible et subsidiable par FEBI, Formaction, APEF

Description / Contenu

- **Le rôle du secouriste** : les intervenants, les limites du secouriste, la relation avec la victime, la déontologie, l'hygiène du secouriste,...
- **Notions d'anatomie** : le système respiratoire, le système cardiovasculaire, le système locomoteur, la peau.
- **Les règles essentielles d'intervention** : la maîtrise de soi, la sécurité, l'évaluation, l'appel aux secours, les soins de confort.

- **Les urgences différées** : les plaies, les hémorragies, les brûlures, les traumatismes locomoteurs, les intoxications, les malaises et troubles spécifiques.
- **Les urgences vitales** : les douleurs thoraciques, la réanimation cardio pulmonaire sans matériel, le Défibrillateur Externe Automatique
- **Les techniques** : la manœuvre de désobstruction, la position latérale de sécurité, La prise RAUTEK, ...

Modalités pédagogiques

Méthodologie participative axée principalement sur des notions théoriques, démonstrations et mises en situation pratiques.

Le formateur accentue l'échange et la dynamique du groupe en illustrant la partie théorique par les cas et situation rencontrées sur le terrain dans le cadre son expérience personnelle.

FormaServices met à disposition du matériel didactique de qualité et approprié aux différentes matières de la formation.

La formation est dispensée par des secouristes-ambulanciers de l'aide médicale urgente et des infirmiers spécialisés en soins d'urgence. Ces derniers sont toujours en activité et jouissent d'une grande expérience de terrain.

FormaServices assure la formation interne en matière d'aptitude pédagogique et un recyclage permanent quant à l'évolution des connaissances et techniques en lien avec les formations données.

Moyens et supports pédagogiques

- Carnet de formation remis au participant

Modalités d'évaluation et de suivi

- Chaque participant est invité à passer un **test** (*théorique et pratique*) le dernier jour de la session afin d'obtenir son **brevet de secouriste industriel** reconnu par le SPF Emploi, travail et concertation sociale.

Afin de conserver son brevet, le "secouriste industriel" doit suivre annuellement un recyclage de 4h de formation continue. Cette formation permettra de développer les compétences du secouriste durant toute sa carrière.